



## Aspects financiers pour l'exercice 2022-2023

### Week-end ou session où le compagnon prend soin de sa croissance

Un pas de plus en compagnonnage

Devenir communauté apostolique

Relire un service

Retraites

Haltes Spirituelles

#### Les frais des formations /et sessions des :

**Animateurs + chargé logistique s'il est présent sur place** : leurs frais sont payés, mais ils sont invités à participer aux frais de repas et/ou à faire un don en abandonnant tout ou partie de leurs frais de déplacement.

#### **Participants**

<b>Hébergement</b>	Frais à la charge du participant
<b>Repas</b>	Frais à la charge du participant
<b>Transport</b>	Frais à la charge du participant
<b>Solidarité</b>	<p>le participant est invité à payer le coût réel (hébergement, repas) mais avec discernement : si c'est trop lourd, il donne ce qu'il peut et fait appel à la solidarité au sein de sa communauté locale puis éventuellement de la Communauté régionale.</p> <p><b>Il serait bien d'inciter ceux qui le peuvent à donner plus pour permettre que la solidarité puisse se mettre en place pour les compagnons qui en font la demande.</b></p>

#### **Remarques :**

- Les frais généraux (salle, matériel, animation...) sont pris en charge par la Communauté
- En ce qui concerne la **solidarité** : elle est à solliciter auprès du **trésorier de la Communauté régionale à laquelle appartient le compagnon** (ou auprès de toute personne de confiance pouvant relayer la demande), en anticipant cette demande dans la mesure du possible.

**Le rôle du trésorier de la Cté régionale où a lieu la formation** : C'est lui qui paie l'ensemble des frais engagés et qui récupère les participations. Il enregistre l'ensemble sous le code analytique et le numéro de formation transmis par le secrétariat formation. Il est important est de ne pas mélanger les dépenses sur plusieurs comptes.

A la fin de la session, les contributions aux repas (et autres le cas échéant) sont collectées par le chargé logistique qui les remet au trésorier concerné.

**Le rôle du trésorier de la Communauté régionale de l'animateur/chargé logistique de la formation** : il traite la demande de remboursement de frais du compagnon au service de la session.